

**VILLE DE SCHEFFERVILLE
ORDONNANCE 2020-08-47**

**OBJET : AMÉLIORATION CONTINUE DU SYSTÈME DE GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA RÉGION DE
SCHEFFERVILLE, PHASE 4 RÉVISION DE BUDGET**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de la Loi concernant la Ville de Schefferville (L.R.Q., 1990, chapitre 43), le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a renouvelé le mandat de Monsieur Ghislain Lévesque pour administrer, à compter du 15 décembre 2017, les affaires de la Ville de Schefferville ;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi concernant la Ville de Schefferville (1990, chapitre 43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance ;

ATTENDU QUE suite à l'approbation des budgets de réalisation de la phase 4 du projet de l'écocentre, le tout tel que l'ordonnance 2020-07-37, une révision budgétaire a été apportée par SAC (Services Autochtones Canada), tel que confirmé dans le procès-verbal daté du 18 août 2020;

ATTENDU QUE les budgets alloués aux communautés autochtones ont été confirmés par le SAC;

ATTENDU QUE cette modification de budget a été soumise au comité de gestion tenue le 27 août 2020, le tout ayant été approuvé par les parties;

ATTENDU QUE les sommes à engager de la part de la ville proviendront entre autres, des partenaires financiers, du surplus accumulé et ou des disponibilités budgétaires de 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que l'administrateur, agissant pour et au nom de la Ville de Schefferville, sous l'autorité de l'article 8 de la Loi concernant la Ville de Schefferville (1990, chapitre 43),

1. Autorise la réalisation du projet d'amélioration continue du système de gestion des matières résiduelles de la région de Schefferville, phase 4, le tout, tel que le budget révisé du 27 août 2020, ledit document faisant partie intégrante à la présente ordonnance;
2. Le budget de réalisation au montant de 672 250\$ se résumant ainsi,
 - Nation Naskapi de Kawawachikamach : 307 280\$,
 - Nation Innu de Matimekush / Lac-John : 307 280\$,
 - Ville de Schefferville : 54 270\$;
3. Les politiques en vigueur de la ville pour l'acquisition de matériaux et octroi de contrats s'appliquent.

La présente ordonnance entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à Schefferville, le 31 août 2020.


Ghislain Lévesque, administrateur

Entente GMR Phase 4 (partie commune).

Prévisionnel des coûts de projet 2020-21					
Description	Montant total de l'activité	Coûts NNK	Coûts NIMLJ	Coûts ville de Schefferville	
1. Lieu d'enfouissement en milieu nordique-LEMIN					
1. Lieu d'enfouissement en milieu nordique-LEMIN					
1.1. a. Fourniture et installation de tiges entre les jerseys (nouveau)	\$ 10 000,00	\$ 4 400,00	\$ 4 400,00		1 200
1.1. b. Ajout d'éléments sur la clôture pour décourager les ours de grimper	\$ 12 000,00	\$ 5 280,00	\$ 5 280,00		1 440
1.1. c. Ajout de pierre grossière pour rechausser jerseys à plusieurs endroits	\$ 25 000,00	\$ 11 000,00	\$ 11 000,00		3 000
1.2. Installation de caméras de surveillance au nouveau LEMIN	\$ 10 000,00	\$ 4 400,00	\$ 4 400,00		1 200
1.3. Nettoyage de l'ancien LEMIN	\$ 20 000,00	\$ 8 800,00	\$ 8 800,00		2 400
1.4. Installation et électrification de la roulotte bureau - Toilette chimique	\$ 25 000,00	\$ 11 000,00	\$ 11 000,00		3 000
Sous-total	\$ 102 000,00	\$ 44 880,00	\$ 44 880,00	\$ 44 880,00	\$ 12 240,00
2. Optimisation de l'éco-centre					
2.1 Mise à niveau antennes Wi-Fi et branchement à la fibre optique	\$ 30 000,00	\$ 13 200,00	\$ 13 200,00		3 600
Sous-total	\$ 30 000,00	\$ 13 200,00	\$ 13 200,00	\$ 13 200,00	\$ 3 600,00
3. Élimination du passif de VHU					
3. a. Préparation pour recyclage (véhicules lourds suite phase 3) *note 1	\$ 70 000,00	\$ 35 000,00	\$ 35 000,00		S/O
3. b. Transport par train (véhicules lourds et VHU) *note 2	\$ 150 000,00	\$ 75 000,00	\$ 75 000,00		S/O
3. c. Transport des métaux du site de ferraille vers Sept-Îles *note 3	\$ 110 000,00	\$ 48 400,00	\$ 48 400,00		13 200
Sous-total	\$ 330 000,00	\$ 158 400,00	\$ 158 400,00	\$ 158 400,00	\$ 13 200,00
4. Acquisition d'équipements					
4.1. Camionnette (pick-up) Tricomm et transport (\$750)* note 4	\$ 42 750,00	\$ 17 100,00	\$ 17 100,00		5 130
4.2. Location Sky lift de la NIMLJ ou NNK pour la manutention sur les sites	\$ 30 000,00	\$ 13 200,00	\$ 13 200,00		3 600
4.3. Équipements et formation pour extraire le gaz Fréon des appareils	\$ 10 000,00	\$ 4 400,00	\$ 4 400,00		1 200
Sous-total	\$ 82 750,00	\$ 34 700,00	\$ 34 700,00	\$ 34 700,00	\$ 9 930,00
5. Élimination Matières Résiduelles - Recherche de solutions novatrices-					
Honoraires professionnels	\$ 50 000,00	\$ 22 000,00	\$ 22 000,00		6 000
Sous-total	\$ 50 000,00	\$ 22 000,00	\$ 22 000,00	\$ 22 000,00	\$ 6 000,00
6. Création d'une Régie de gestion des matières résiduelles					
Honoraires professionnels	\$ 20 000,00	\$ 8 800,00	\$ 8 800,00		2 400
Sous-total	\$ 20 000,00	\$ 8 800,00	\$ 8 800,00	\$ 8 800,00	\$ 2 400,00
7. Communication, information, sensibilisation					
Graphisme, affichage, publications, traduction, sensibilisation,	\$ 10 000,00	\$ 4 400,00	\$ 4 400,00		1 200
Sous-total	\$ 10 000,00	\$ 4 400,00	\$ 4 400,00	\$ 4 400,00	\$ 1 200,00
8. Gestion de projet (Désy Consultant)					
8.1 Honoraires pour gestion de projet (incluant les frais de gestion)	\$ 30 000,00	\$ 13 200,00	\$ 13 200,00		3 600,00

8.2. Déplacements (incluant les frais de gestion)	\$	10 000,00	\$	4 400,00	\$	4 400,00	\$	1 200,00
Sous-total	\$	40 000,00	\$	17 600,00	\$	17 600,00	\$	4 800,00
9. Frais de gestion								
Frais de gestion (Ville de Schefferville) * Note 5	\$	7 500,00	\$	3 300,00	\$	3 300,00	\$	900,00
Sous-total	\$	7 500,00	\$	3 300,00	\$	3 300,00	\$	900,00
Total	\$	672 250,00	\$	307 280,00	\$	307 280,00	\$	54 270,00
Fonds non-utilisés (2018 - 2020)			\$	155 882,00	\$	156 672,00		
Financement SAC 2020-21 (Nouvel argent)			\$	151 398,00	\$	150 608,00		

Note 1: 2 contrats pour le ramassage et le transport des VHU lourds, ont été octroyés durant la PH03, sur ces 2 contrats 28 745\$ a été payé pour couvrir les travaux réalisés. L'Élimination du passif des VHU de la ville de Schefferville n'est pas comptabilisé dans cette entente.

Note 2: La quantité des VHU légers et lourds doivent sortir du site de ferraille pour respecter le certificat d'autorisation environnemental. L'Élimination du passif des VHU de la ville de Schefferville n'est pas financé dans cette entente.

Note 3: La quantité de métal est rendu trop grande, du métal doit être acheminé vers Sept-Iles.

Note 4 : SAC Financera la camionnette à 80%. La différence sera payée avec les profits de l'écocentre. Aucun F&E associé à la camionnette.

Note 5 : Frais de gestion pour la ville de Schefferville: Moitié du montant alloué en 2019-20 (\$15,000).

Ce budget n'inclut pas les frais d'administration alloués à NNK et NIMLJ. Ces frais d'administration seront ajoutés aux ententes entre SAC et les communautés

Préparé par Marie Clément-services aux autochtones Canada
Transmi à F Desy par courriel le 24 août 2020

PRÉSENTÉ LE 27 AOÛT 2020